



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Jean-François JOUDART
+33(0)5 45 35 67 54 - jf.joudart@inao.gouv.fr
+33(0)5 45 35 30 00 - inao-cognac@inao.gouv.fr

DREAL NA - UD 17-79 - Sub ENR

Florence SOUSTRADE

V/Réf : AIOT 0100000151
florence.soustrade@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Demande d'autorisation environnementale AIOT
Ferme éolienne du Fourris à Melle (79174),
Brioux-sur-Boutonne (79057) et Lusseray (79160)

Châteaubernard, le 22 février 2021

Madame,

Par saisine du robot GUN le 15 février 2021, vous avez sollicité de l'INAO son avis dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale n°0100000151. Conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, le délai de réponse est de 45 jours. Ce dossier concerne la ferme éolienne du Fourris, située au lieu-dit « Le Puy Bourrassier » au Sud de la commune de Melle dans le département des Deux-Sèvres. Le projet de la société VolksWind concerne 8 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pales, à proximité d'autres parcs éoliens. La zone d'implantation du projet s'étend également sur les communes de Brioux-sur-Boutonne et de Lusseray.

Après une étude attentive du dossier, l'INAO est amené à formuler les observations suivantes :

Le territoire des communes de Melle, Brioux-sur-Boutonne et Lusseray est situé dans les aires géographiques de production des appellations d'origine contrôlées (AOC) « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou » et des indications géographiques protégées (IGP) viandes « Volailles du Val de Sèvres », « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Val de Loire ». Ces signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ne font pas l'objet d'une délimitation parcellaire, ainsi toute la superficie du territoire communal est concernée par ces appellations.

En 2019, les communes de Melle, Brioux-sur-Boutonne et Lusseray accueillent le siège de 32 opérateurs actifs habilités à produire sous SIQO, dont : 15 sièges d'exploitations laitières bovines en AOC « Beurre Charentes-Poitou », 10 sièges d'exploitations laitières caprines en AOC « Chabichou du Poitou », 5 éleveurs en IGP « Agneau du Poitou-Charentes », 2 éleveurs d'Agneaux sous la mère Label Rouge, 2 producteurs d'œufs de Plein Air Label Rouge et 1 siège d'éleveur bovin en Label Rouge Parthenaise. 3 éleveurs cumulent 2 de ces productions sous SIQO. Par ailleurs, le territoire n'est pas viticole.

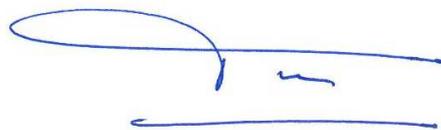
L'étude d'impact cite en page 88 les différents signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dont l'INAO est le garant. Mais les exploitations agricoles en production sous SIQO n'ont pas été étudiées individuellement. Les impacts économiques potentiels du projet sur celles-ci ne sont donc pas connus (page 278). Les mesures d'évitement prises consistent à « *réduire l'emprise du projet aux strictes surfaces nécessaires au montage [soit environ 3 hectares] et favoriser l'implantation des plateformes en accord avec l'exploitation des parcelles* », page 412 de l'étude d'impact.

Plus d'une dizaine d'autres parcs éoliens (soient 63 éoliennes) se trouvent dans l'aire d'étude globale, et 42 éoliennes sont à venir (pages 363-364). La demande concerne un projet de densification de 8 éoliennes situées à proximité immédiate de 3 parcs éoliens existants. Ainsi, si l'impact visuel du projet présenté est limité, l'impact cumulé sur le paysage est fort dans l'aire d'étude rapprochée (page 367). L'institut regrette qu'une enquête n'ait pas été menée en amont pour vérifier l'existence d'exploitations agricoles en production sous SIQO pratiquant la vente directe dans cette aire rapprochée, pour ainsi les préserver de toute atteinte à leurs activités.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial, Laurent FIDELE



Copie : DDT 79